

---

*Compte rendu réunion conseil municipal du**16 septembre 2020**SAULNIÈRES 35*

---

**Mercredi 16 septembre 2020, 20h30**

**Étaient présents** : MM. DENIEL F. PHÉLIPPÉ J. GOUVERNEUR G. LEFEBVRE A. BABIN L. CONAND C. ANTIN S.(21h) CIEKAWY O BITAULD F. VALOIS D. LEBEAU C.(21h) JOURDAN A-S. BARRÉ B.

**Absent** : MM.

**Absent(s) excusé(s)** : MM. ESNAULT J-L.

Mme Ciekawy Ombeline a été élu (e) secrétaire

2020044

---

**Virement de crédits DM 2020 1 commune**

2020045

---

**Remboursement avance forfaitaire : opérations d'ordre à inscrire au budget DM20202**

2020046

---

**Modification de la durée hebdomadaire de travail [agent cnracl]**

2020047

---

**Modification de la durée hebdomadaire de travail [agent ircantec]**

2020048

---

**Modification du tableau des effectifs**

2020049

---

**Convention de servitudes pour autorisation de passage en terrain privé**

2020050

---

**Prime exceptionnelle continuité de services**

2020051

---

**Lecture publique autorisation signature contrat d'objectif avec le Département**

2020052

---

**Décisions**

---

---

**Virement de crédits DM 2020 1 commune**

---

<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 0036	-300 000.00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 0034	300 000.00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **accepte** les virements ci-dessus.

---

**Remboursement avance forfaitaire : opérations d'ordre à inscrire au budget DM20202**

---

<i>Investissement</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2151 (041) : Réseaux de voirie	55 000.00	238 (041) : Avances versées sur travaux	55 000.00
<b>Total dépenses :</b>	<b>55 000.00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>55 000.00</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **accepte** les virements ci-dessus.

---

**Modification de la durée hebdomadaire de travail [agent cnracl]**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 03 mars 2011 créant l'emploi de attaché, à une durée hebdomadaire de 32 heures

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'attaché à temps non complet 32 heures hebdomadaires pour les besoins du service,

Après délibération, le conseil municipal

= **décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de porter, à compter du 01/10/2020, de 32 heures à 35 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'attaché.

**Article 2<sup>ème</sup>** : d'inscrire au budget les crédits correspondants

2020047

---

**Modification de la durée hebdomadaire de travail [agent ircantec]**

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du 27 juillet 2017 créant l'emploi d'adjoint technique, à une durée hebdomadaire de 16.80/35 heures

Compte tenu de la situation sanitaire, de l'augmentation des effectifs de l'école, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Après délibération, le conseil municipal

= **décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de porter, à compter du 01/09/2020, de 16.80 heures à 19/35 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique.

**Article 2<sup>ème</sup>** : d'inscrire au budget les crédits correspondants

## Modification du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- = **approuve** les tableaux des emplois permanents de la collectivité présentés ci-dessus.

01/09/2020

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois à supprimer	durée hebdomadaire de service	modifié
Administratif Attaché	Attaché	1	//////	////////	1 → 32.00/35H	1 → 32.00/35H
Techniques Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoints Techniques Territoriaux	3	//////	////////	1 → 28.80/35H 1 → 16.80/35H 1 → 35.00/35H	1 → 28.80/35H 1 → 19.00/35H 1 → 35.00/35H
	Adjoints Techniques principal 2 <sup>ème</sup> cl	2	////////	////////	1 → 35.00/35H 1 → 28.55/35H	1 → 35.00/35H 1 → 28.55/35H

01/10/2020

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Nombre d'emplois à créer	Nombre d'emplois à supprimer	durée hebdomadaire de service	modifié
Administratif Attaché	Attaché	1	//////	////////	1 → 32.00/35H	1 → 35.00/35H
Techniques Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoints Techniques Territoriaux	3	//////	////////	1 → 28.80/35H 1 → 16.80/35H 1 → 35.00/35H	1 → 28.80/35H 1 → 19.00/35H 1 → 35.00/35H
	Adjoints Techniques principal 2 <sup>ème</sup> cl	2	////////	////////	1 → 35.00/35H 1 → 28.55/35H	1 → 35.00/35H 1 → 28.55/35H

## Convention de servitudes pour autorisation de passage en terrain privé

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'assainissement, la commune va procéder au renouvellement de canalisations sur les secteurs dit « le Bourg Nord » et « L'Etouble ». Il donne lecture de la convention jointe à la présente délibération. Les travaux concernent les parcelles suivantes :

II

Référence cadastrale	Adresse de la parcelle	Surfaces impactées m <sup>2</sup>	Propriétaires	Exploitants
ZH 96	L Etouble	1 200	Lacire/Lane André	Lacire/Louvel Roland
ZH 40	Le Bourg Nord	1 000	Lacire/Louvel Roland	Lacire/Louvel Roland
ZH 354 - ZH 150	Le Bourg Nord	1 200	Le Guehenec/Gallet Laurent	Le Guehenec/Gallet Laurent
ZH 184	Le Bourg Nord	600	Robin/Gautier Stéphane	Robin/Gautier Stéphane
ZH 336	L ETOUBLE		Commune Saulnières 35	
ZH 331	L ETOUBLE		Commune Saulnières 35	
ZH 122	L ETOUBLE		Commune Saulnières 35	

convient de l'autoriser à signer avec chaque propriétaire concerné une autorisation de travaux, de servitude de passage et d'exploitation. La convention à intervenir vise à arrêter les modalités pratiques de l'implantation de la servitude.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- = **approuve** le projet de convention de servitudes pour autorisation de travaux, de servitude de passage et d'exploitation.
- = **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

## Prime exceptionnelle continuité de services

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période,

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle de continuité des services dans la commune de Saulnières afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison du surcroît significatif de travail en présentiel exercées les agents techniques polyvalents, et le service administratif
  - o Camille Ménard
  - o Yannick Thébaud
  - o Elisabeth Chapon

Le montant de cette prime sera de 300€ pour chaque agent.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- = **d'adopter** la proposition de Mr le Maire,
- = **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

---

### **Lecture publique autorisation signature contrat d'objectif avec le Département**

---

Monsieur le Maire présente le contrat d'objectif pour le développement de la lecture et des bibliothèques :

Conformément au schéma départemental de la lecture publique, le Département soutient la professionnalisation des équipes des bibliothèques. L'Assemblée départementale a souhaité réaffirmer ce soutien en proposant un nouveau dispositif d'aide à l'emploi dès 2010, en faveur des emplois intercommunaux ou à minimum d'un groupement de deux communes, afin de développer les réseaux de coopération et de favoriser le développement de l'intercommunalité dans le champ de la lecture publique.

La création d'emplois qualifiés pérennes dans les bibliothèques et dans les structures intercommunales permettant l'amélioration des services proposés aux usagers et l'accompagnement des bénévoles, le financement portera au maximum sur :

- Deux emplois pour les communautés de communes.
- Un emploi pour les groupements de communes.

### **Durée du contrat d'objectif**

- Le présent contrat est signé pour trois ans et est non renouvelable.

### **Nature de l'aide apportée par le Conseil départemental**

- Le Conseil départemental attribue chaque année, pendant trois ans, à la commune de Pancé une subvention calculée à partir du coût prévisionnel du poste communiqué par la commune. Les montants seront calculés chaque année en fonction du coût réel déclaré par la commune.

Coût prévisionnel du poste	Taux	Subvention	Année
30 000€	20%	6 000€	2020
30 000€	20%	6 000€	2021
30 000€	20%	6 000€	2022

### **Conditions de mise en œuvre du contrat**

Les conditions suivantes doivent être impérativement remplies et maintenues les années suivantes :

- Un poste qualifié à temps plein, portant au moins sur deux communes
- Gratuité du prêt à l'unité

Les communes de Pancé, Saulnières et La Couyère répondent aux critères.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'objectifs tel que présenté et annexé à la présente délibération.

---

### **Décisions**

---

Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide les travaux ci-dessous

#### **1) Variante RD 777**

- = Validation de la variante pour le bitumage placette : 40 000 € ht

#### **2) Parking rés des Rosiers**

- = Valide les travaux pour un coût de 4 640 € ht

#### **3) Enrobé devant chez Mr Bouvet**

- = Valide le devis pour un montant de 1 320 € ht